

◆ MOOC

LA SITUATION DES

DROITS HUMAINS

Focus Afrique de l'Ouest Francophone

DroitsDesFemmes

JusticeGlobale

LibertéExpression

AfriqueOuest

DéfenseursDroits

PlaidoyerRegional

LibertéAssociation

ProtectionActivistes

DéfenseurEnvironnement

SolidaritéInternationale

L'Initiative Afroféministe pour le Développement des Droits Humains en Afrique de l'Ouest Francophone (AIHRDFWA) est mise en œuvre par le Réseau des femmes leaders pour le développement (RFLD) et financé par le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), avec le soutien de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH.

Ce MOOC est développé par le RFLD et financé par BMZ avec le soutien de GIZ

Table des matières

Structure du MOOC sur la situation des défenseurs des droits humains

1. Défenseurs des droits humains : définitions & contexte

Définition, protection, panorama mondial, situation régionale en Afrique

2. Coups d'État, législation répressive & crise démocratique

Crises politiques, recul démocratique, constitutional coup, élections

3. Libertés fondamentales

Expression, réunion pacifique, association

4. Sécurité numérique & surveillance

Surveillance des défenseurs, censure numérique, cybersécurité, sécurité physique

5. Discrimination

LGBTI+, minorités ethniques et religieuses, genre, handicap

6. Juridiction universelle & crimes internationaux

Crimes internationaux graves, concept et limites de juridiction universelle

7. Racisme, profilage, haine & justice

Racisme structurel, profilage ethnique, crimes de haine, discours haineux

8. Grands enjeux actuels et outils pratiques

Procès équitable, protection des défenseurs, plaidoyer, outils de sécurité

Introduction

Thématiques principales

Outils pratiques

Ressources

Introduction générale

Pourquoi un MOOC sur la situation des défenseurs des droits humains ?



Contexte mondial

- Recrudescence des attaques contre les défenseurs (386 assassinats en 2023)
- Adoption croissante de législations répressives limitant l'espace civique
- Impunité persistante face aux violations des droits des défenseurs
- Outils de surveillance numérique et risques croissants pour la société civile

"Défendre les droits humains ne devrait jamais être un crime. Pourtant, les défenseurs font face à des risques sans précédent à travers le monde."



Public cible

- **ONG et organisations de la société civile** : renforcement des capacités d'intervention et de protection
- **Activistes et défenseurs individuels** : outils pratiques de sécurité et juridiques
- **Mouvements sociaux et collectifs** : stratégies de plaidoyer et solidarité
- **Journalistes et lanceurs d'alerte** : protection et réseaux de soutien

Qu'est-ce qu'un·e défenseur·e des droits humains ?

Selon la **Déclaration de l'ONU (1998)** :

Toute personne qui, individuellement ou en association, œuvre à la promotion et à la protection des droits humains de manière pacifique.

Indépendamment de leur profession, cette définition englobe les militant·e-s, avocat·e-s, journalistes, syndicalistes, étudiant·e-s, leaders communautaires et environnementaux.



Objectifs pédagogiques

- **Comprendre** les menaces spécifiques contre les défenseurs des droits humains à l'échelle mondiale
- **Identifier** les mécanismes juridiques nationaux et internationaux de protection
- **Acquérir** des compétences pratiques pour se protéger face aux menaces physiques et numériques
- **Développer** des stratégies de plaidoyer et réponses collectives efficaces
- **Renforcer** les réseaux de solidarité entre défenseurs à travers le monde



Contenu théorique



Études de cas



Outils pratiques



Ressources directes

Introduction

Thématiques principales

Outils pratiques

Ressources

Définition et protection des défenseur·e·s des droits humains

Déclaration de l'ONU de 1998, droits spécifiques et instruments internationaux



Définition officielle

La Déclaration des Nations Unies de 1998 définit les défenseurs comme :

"Toute personne qui, individuellement ou en association avec d'autres, œuvre à la promotion ou à la protection des droits de l'homme de façon non-violente."

Cette définition est **délibérément large** pour englober une diversité d'acteurs défendant tous types de droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

Typologie des défenseur·e·s des droits humains

Professionnels du droit

Avocats, juges, personnel juridique œuvrant pour la justice

Journalistes & médias

Documentation et sensibilisation aux violations des droits

Syndicalistes

Défense des droits du travail et économiques

Activistes environnementaux

Protection des droits environnementaux et territoriaux

ONG et associations

Organisations structurées de défense des droits

Lanceurs d'alerte

Révélation d'informations d'intérêt public

Éléments clés caractérisant un·e défenseur·e

- ✓ Promotion et protection des droits humains
- ✓ Caractère pacifique des actions
- ✓ Reconnaissance de l'universalité
- ✓ Actions légitimes (non contraires aux droits)

Droits spécifiques des défenseur·e·s

-  Droit de promouvoir les droits humains
-  Droit de former des associations
-  Droit de communiquer avec les ONG internationales
-  Droit à la protection effective
-  Droit de chercher/obtenir des ressources
-  Droit à un recours effectif

Instruments internationaux de protection

Déclaration des Nations Unies de 1998

Premier instrument spécifiquement consacré aux défenseurs

Rapporteur·e spécial·e des Nations Unies

Mandat depuis 2000 pour surveiller la situation des défenseurs

Résolution 13/13 du Conseil des droits de l'homme

Protection contre l'intimidation et les représailles

Mécanismes régionaux africains

Rapporteur spécial de la CADHP sur les défenseurs (2004)

Situation régionale en Afrique : défenseurs en danger

Particularités africaines, fermetures d'ONG et contexte post-coup d'État



Particularités africaines

L'Afrique présente un contexte unique pour les défenseurs des droits humains, marqué par :

- **Instabilité politique chronique** : Entre 2020-2023, huit coups d'État militaires en Afrique de l'Ouest et Centrale
- **Espace civique rétréci** : 42% des pays africains classés dans la catégorie "réprimé" ou "fermé" (CIVICUS Monitor)
- **Contexte sécuritaire fragilisé** : Terrorisme et conflits armés utilisés comme prétexte pour restreindre les libertés

Contexte post-coup d'État et défenseurs

Burkina Faso

Deux coups d'État en 2022, médias suspendus, défenseurs menacés pour "atteinte à la sûreté de l'État"

Mali

Mise au pas des ONG critiques, journalistes emprisonnés pour "démoralisation des troupes"

Niger

Coup d'État de juillet 2023, interdiction des manifestations, détentions arbitraires d'opposants

Guinée

Répression des manifestations, restriction de l'espace médiatique, dissolution du FNDC

Fermetures forcées d'ONG et associations

Stratégies administratives

Procédures d'enregistrement complexes, obligations déclaratives excessives, taxes prohibitives

Restriction des financements étrangers

Lois limitant l'accès aux financements internationaux pour les organisations locales

Suspensions arbitraires

Au moins 37 ONG suspendues en Tanzanie (2018), 54 au Burundi (2019), dissolution multiple au Tchad (2020-2022)

Mécanismes régionaux africains de protection

Commission Africaine des Droits de l'Homme (CADHP)

Rapporteur spécial sur les défenseurs des droits humains (créé en 2004)

Résolution 376 (2017) CADHP

Protection contre les représailles pour coopération avec la CADHP

Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique

Réseau panafricain d'alerte et de protection

Cour africaine des droits de l'homme et des peuples

Recours juridictionnel régional (limité aux États l'ayant acceptée)

Crises politiques récentes et coups d'État en Afrique de l'Ouest

Impact sur les défenseurs des droits humains

Impact des coups d'État sur les défenseurs

Les coups d'État représentent une **menace grave** pour les défenseurs en Afrique de l'Ouest :

- Suspension des garanties constitutionnelles
- Répression de la société civile
- Fermetures d'ONG et arrestations
- Restriction de l'espace civique

Principaux coups d'État récents (2020-2023)

Mali - Août 2020 & Mai 2021
Double coup d'État contre Ibrahim B. Keïta puis contre la transition

Guinée - Septembre 2021
Renversement d'Alpha Condé après sa contestée 3e mandature

Burkina Faso - Janvier & Sept. 2022
Deux coups successifs : Lt-Col Damiba puis Capt. Traoré

Niger - Juillet 2023
Renversement de Mohamed Bazoum par le général Tiani

Répression post-coup

- 🚫

Interdiction des manifestations
- 🔪

Décrets criminalisant la dissidence
- 📶

Coupures d'Internet
- 👤

Détentions de journalistes

Particularités en Afrique de l'Ouest

- Contexte régional

 - Sanctions CEDEAO
 - Sentiment anti-occidental
 - Crises sécuritaires (terrorisme)
- Impact sur les défenseurs

 - Fermeture des médias
 - Surveillance des activistes
 - Restriction des financements

Impact en chiffres (Afrique de l'Ouest)

68+

ONG suspendues ou fermées (2020-2023)

53%

Hausse des cas d'intimidation

42

Journalistes et activistes arrêtés

21

Coupures d'Internet et restrictions

Élections, développement démocratique et exclusions

Exclusion des opposants/défenseurs, financement politique, restrictions générales



Élections & démocratie en recul

Les processus électoraux constituent un moment crucial pour les défenseurs des droits humains :

- Période d'observation accrue des libertés civiques
- Occasion de plaider pour réformes démocratiques
- Moment de risques accrus pour les défenseurs

La situation en Afrique de l'Ouest révèle un **recul démocratique préoccupant** avec une montée des restrictions électorales.

Financement politique et restrictions

Restrictions sur financement étranger

Impact sévère

Interdiction du financement international pour les ONG impliquées dans l'observation électorale en Afrique de l'Ouest.

Exigences de transparence excessives

Impact moyen

Obligations administratives écrasantes pour les organisations civiques sur leurs sources de financement.

Restrictions d'accès aux médias

Impact sévère

Contrôle des temps de parole, tarifs prohibitifs pour publicité politique des candidats indépendants.

Exemples récents en Afrique de l'Ouest

Sénégal (2021-2023)

Afrique de l'Ouest

Poursuites judiciaires contre opposition, restrictions des manifestations, dissolution de partis.

Guinée (2020-2022)

Afrique de l'Ouest

Modification constitutionnelle contestée, répression des manifestations, suspension d'organisations de la société civile.

Rôle crucial des observateurs électoraux

Les défenseurs des droits humains contribuent à la **transparence électorale** à travers l'observation citoyenne, mais font face à des risques accrus de représailles dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest.

Types d'exclusions affectant les défenseurs



Disqualification des candidats

Utilisation de critères techniques ou administratifs pour disqualifier les candidats critiques du régime.



Poursuites judiciaires stratégiques

Criminalisation et poursuites pour empêcher la participation politique des défenseurs.



Restrictions de liberté de mouvement

Interdictions de voyage, assignations à résidence ou détentions préventives durant la période électorale.



Exclusion médiatique

Accès restreint ou nul aux médias nationaux pour les voix critiques et défenseurs des droits.

Liberté d'expression

Définition, bases juridiques, jurisprudence et limites acceptables vs. répression



Définition

La **liberté d'expression** est le droit de toute personne à :

- Rechercher et recevoir des informations
- Exprimer des opinions sans ingérence
- Diffuser des idées par tout moyen de communication
- Critiquer les gouvernements et institutions

Ce droit est **fondamental** pour les défenseurs des droits humains, leur permettant de documenter, dénoncer et plaider.

Jurisprudence africaine clé

Commission africaine DHP (2002)

Restrictions doivent être justifiées par un besoin social impérieux

Affaire Media Rights Agenda c. Nigeria (2000)

Protection contre la fermeture arbitraire des médias et la censure gouvernementale

Déclaration de principes sur la liberté d'expression en Afrique (2002)

Affirme que la diversité des sources d'information est fondamentale en démocratie

Arrêt Lohe Issa Konaté c. Burkina Faso (2014)

La Cour africaine des droits de l'homme affirme que les sanctions pénales pour diffamation violent la liberté d'expression

Bases juridiques internationales

Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)

"Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit."

Article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966)

Apporte un caractère **juridiquement contraignant** à cette liberté et précise les possibilités de restrictions légitimes.

Limites acceptables vs. répression

Restrictions légitimes

- Protection des droits d'autrui
- Sécurité nationale
- Ordre public justifié
- Discours de haine véritable

Toujours : légales, nécessaires, proportionnées

Répression courante

- Lois sur la diffamation criminelle
- Législation antiterroriste abusive
- Lois vagues sur "l'insulte"
- Censure en ligne et blocages

Souvent : arbitraires, disproportionnées

Alerte pour défenseurs des droits humains

Les restrictions à la liberté d'expression sont souvent utilisées comme premières mesures contre les défenseurs en Afrique de l'Ouest. Documenter les cas d'abus est crucial pour la protection.

Liberté d'association

Lois restrictives, enregistrement des ONG et criminalisation



Cadre juridique international

Protections garanties par :

- Art. 20 - DUDH
- Art. 22 - PIDCP
- Art. 10 - Charte Africaine

Obstacles à l'enregistrement légal

🚫 Procédures complexes et coûts prohibitifs

🔑 Motifs vagues de refus d'enregistrement

Guinée Niger Mali

Étude de cas : Sénégal

Loi sur les Associations : procédures complexes, rapports obligatoires, suspension administrative possible

Restrictions financières

Surveillance des fonds étrangers

Nigeria Bénin

Autorisation préalable

Côte d'Ivoire Burkina

Dissolution et criminalisation

Dissolution administrative sans recours

Motifs arbitraires : "trouble à l'ordre public"

Criminalisation des membres et confiscation

Stratégies de protection

🌐 Enregistrement dans un autre pays

🤝 Partenariats avec ONG établies

🏠 Réseaux informels

🏛️ Recours à la Cour de Justice CEDEAO

Introduction

Thématiques principales

Outils pratiques

Ressources

Digital security & surveillance des défenseurs

Risques liés à la surveillance technologique en Afrique de l'Ouest



Surveillance technologique

Les défenseurs en Afrique de l'Ouest font face à **des techniques de surveillance sophistiquées** utilisées par gouvernements et entreprises pour limiter les mouvements de défense des droits.

Pratiques courantes en Afrique de l'Ouest

Interception mobile

SMS/appels (périodes électorales)

Infiltration digitale

Informateurs dans groupes WhatsApp

Données biométriques

Enregistrement cartes SIM obligatoire

Vidéosurveillance

Caméras dans zones de manifestation

Impact sur les défenseurs

Sécurité physique

Localisation en temps réel exposant aux menaces

Réseau de contacts

Mise en danger des sources et témoins

Stratégies de protection adaptées

Chiffrement

Signal, WhatsApp, VPN locaux adaptés aux connexions instables

Réseaux de confiance

Vérification des membres, codes d'alerte

Sécurisation adaptée

Téléphones secondaires, SIM multiples

Formation locale

Programmes RFLD, AfricTivistes

En cas de compromission suspectée

1. Isoler l'appareil

Mode avion immédiat

3. Documenter

Captures d'écran, anomalies

2. Alerter contacts

Via canal alternatif

4. Contacter le réseau

RFLD ou organisation locale

Impact judiciaire

Utilisation des données privées dans procédures abusives

Impact psychologique

Autocensure, isolement, stress chronique

Censure numérique et coupures d'internet

Stratégies de répression en Afrique de l'Ouest



Définition

La **censure numérique** désigne les blocages de contenus en ligne. Les **coupures d'internet** sont plus radicales (accès total coupé).

Tendance préoccupante : Entre 2019-2023, plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest ont connu des restrictions pendant les périodes électorales ou de manifestations.

Coupures pendant les élections

Niger (2021)

Ralentissement lors de l'élection présidentielle

Guinée (2020)

Blocage d'internet mobile le jour des élections

Côte d'Ivoire

Ralentissements pendant la période électorale

Coupures lors de mouvements sociaux



Sénégal (2023): Manifestations politiques



Burkina (2022): Post-coup d'État



Togo (2020): Contestations électorales



Mali (2021): Période d'instabilité politique

Impacts sur le plaidoyer citoyen

1. Entrave à la documentation des violations

Les défenseurs ne peuvent plus documenter ni partager les preuves de violations en temps réel.

2. Désorganisation des mouvements sociaux

Perte de capacité à coordonner des actions collectives et à s'organiser.

3. Isolement des défenseurs locaux

Rupture des liens avec les réseaux internationaux et accès limité aux ressources.

Zones critiques

Sahel (Burkina, Mali, Niger)

Contextes politiques instables

Golfe de Guinée

Périodes électorales

Stratégies de contournement



VPN adaptés au contexte africain



Points d'accès communautaires



Applications mesh hors-ligne

"En Afrique de l'Ouest, les coupures d'internet sont devenues le symbole d'une restriction croissante de l'espace civique. Les défenseurs doivent désormais anticiper ces coupures comme une menace permanente."

— Coalition ouest-africaine pour les droits numériques

Utilisation abusive de la cybersécurité

Détournement des lois et risques pour les défenseurs en Afrique de l'Ouest



Lois sur la cybersécurité détournées

Sous prétexte de cybercriminalité, les lois sont utilisées pour restreindre les libertés fondamentales :

Législations "anti-fake news"

Poursuites contre journalistes et activistes critiques

Lois sur "l'extrémisme en ligne"

Définitions vagues ciblant opposants et défenseurs

Étude de cas : Afrique de l'Ouest

Réalités dans la région depuis 2018 :

- Togo et Bénin : Arrestations de blogueurs pour "diffusion de fausses nouvelles"
- Guinée : Fermeture d'ONG documentant des violations de droits
- Niger et Mali : Coupures d'Internet pendant les périodes électorales

Risques pour les défenseurs numériques

Blocage des plateformes

Censure des sites et applications

Conservation forcée de données

Accès gouvernemental aux données

Sanctions financières

Amendes massives pour non-censure

Chiffrement criminalisé

Interdiction des communications sécurisées

Recommandations pour les défenseur·e·s



Maîtriser la sécurité numérique



Documenter les abus législatifs



Former des coalitions régionales



Contester juridiquement les lois

Protection des lanceurs d'alerte



Poursuites pour "espionnage" ou "trahison" fréquentes en Afrique de l'Ouest

Stratégie : Coalition régionale CEDEAO travaillant sur des contestations judiciaires et plaidoyer international pour révision des lois cybersécurité

Sécurité physique et risques personnels

Menaces, violence et réseaux de protection en Afrique de l'Ouest



Risques physiques majeurs

Les défenseurs des droits humains en Afrique de l'Ouest font face à des risques croissants, particulièrement les femmes défenseuses et personnes LGBTI+ lors de manifestations ou d'activités de plaidoyer.

Typologie des menaces physiques



Enlèvements

Tactique d'intimidation dans les zones de conflit



Agressions physiques

Pendant/après manifestations



Menaces de mort

Messages, appels téléphoniques



Menaces familiales

Pression psychologique étendue

Violence policière en Afrique de l'Ouest



Force excessive contre les défenseurs durant :

- Manifestations pacifiques
- Arrestations arbitraires
- Interrogatoires
- Surveillance rapprochée

Études de cas : Afrique de l'Ouest

Guy Marius Sagna (Sénégal)

Activiste arrêté à plusieurs reprises pour avoir organisé des manifestations pacifiques contre la hausse du coût de la vie.

L'Afrique de l'Ouest connaît une augmentation des restrictions à la liberté de réunion, particulièrement au Mali, Burkina Faso et Guinée.

Réseaux de protection

Protection temporaire

Relogement, abri sécurisé (WAHRDN)

Accompagnement juridique

Assistance lors d'arrestations

Réseaux d'alerte CEDEAO

Diffusion d'informations urgentes

Coalitions nationales

Protection collective, solidarité

Conseils pratiques

- ✓ Protocoles de sécurité organisationnels
- ✓ Analyse régulière des risques
- ✓ Équipe de réponse aux urgences
- ✓ Système d'enregistrement quotidien
- ✓ Contact avec réseaux régionaux
- ✓ Documentation des menaces

Focus : Femmes défenseures et menaces spécifiques

Violence de genre, campagnes de diffamation en ligne, double discrimination et soutien afroféministe



Double vulnérabilité des femmes défenseures

Les femmes défenseures des droits humains font face à des **menaces spécifiques liées au genre** en plus des risques habituels. Selon l'ONU Femmes, elles sont ciblées à la fois pour :

- Leur travail de défense des droits (comme tous les défenseurs)
- Leur identité de genre (défier les normes patriarcales)

Ce double risque les expose à des formes de violence et d'intimidation spécifiques, souvent sexualisées.

Impacts spécifiques



Impacts psychologiques

Traumatismes, stress post-traumatique, épuisement spécifique aux femmes activistes



Auto-censure

Réduction du discours public, retrait des plateformes numériques, silence forcé



Isolement professionnel

Exclusion des sphères d'influence, marginalisation dans les mouvements



Précarité économique

Perte d'opportunités professionnelles, discrimination à l'emploi

Types de menaces spécifiques

⚠ Violence basée sur le genre

Agressions sexuelles, menaces de viol, harcèlement sexuel, utilisés comme arme pour les faire taire ou les punir de leur activisme.

🗞 Campagnes de diffamation en ligne

Attaques ciblées sur la réputation, la moralité, circulation de photos manipulées, rumeurs sur la vie privée et campagnes orchestrées sur les réseaux sociaux.

🏠 Pression familiale et communautaire

Isolement social, rejet familial, menaces contre les enfants et proches, pression économique et ostracisme communautaire.

Soutien et réseaux afroféministes

Réseaux régionaux

RFLD, FEMNET, Coalition africaine des défenseures, réseaux ouest-africains de protection

Protection holistique

Soutien psychosocial, sécurité physique et numérique, refuge temporaire

Solidarité féministe

Actions conjointes, visibilité internationale, soutien communautaire

Fonds d'urgence

Urgent Action Fund-Africa, soutien financier rapide, évacuation si nécessaire

Chiffres alarmants

66%

des défenseures ont subi des attaques en ligne

85%

souffrent d'impact sur leur santé mentale

39%

ont dû s'autocensurer suite aux menaces

Source: Front Line Defenders - Rapport 2023

Focus : Initiative Afroféministe AIHRDFWA

L'Initiative Afroféministe pour le Développement des Droits Humains en Afrique de l'Ouest Francophone (AIHRDFWA) développe des protocoles spécifiques pour la protection des femmes défenseures à travers :

- Formation en sécurité numérique pour contrer les campagnes de diffamation
- Assistance juridique spécialisée pour les cas de violence sexiste
- Plaidoyer pour la reconnaissance des violences spécifiques au genre

Discrimination contre les communautés LGBTI+

Lois anti-LGBTI+, criminalisation, menaces sociales et protections en Afrique de l'Ouest



Lois anti-LGBTI+ en Afrique de l'Ouest

La majorité des pays d'Afrique de l'Ouest maintiennent un cadre juridique restrictif concernant les droits des personnes LGBTI+ :

Situation générale

L'héritage colonial des lois criminalisant les relations entre personnes de même sexe reste présent dans plusieurs pays de la sous-région

Disparité des approches

Certains pays maintiennent des sanctions pénales sévères tandis que d'autres ne disposent pas de criminalisation explicite

Tendances récentes

Débats parlementaires dans plusieurs États pour renforcer ou introduire des lois plus restrictives concernant les questions LGBTI+

Dimensions légales en Afrique de l'Ouest

- Lois sur les "attentats aux mœurs" - utilisées pour cibler les personnes LGBTI+ même en l'absence de lois spécifiques
- Restrictions associatives - difficultés d'enregistrement des ONG défendant les droits LGBTI+
- Application des lois coutumières - sanctions communautaires en plus des sanctions légales
- Criminalisation des expressions de genre - lois de "travestissement" dans certains pays

Évolutions récentes en Afrique de l'Ouest

Ghana (2021-2023)

Projet de loi criminalisant sévèrement l'identification LGBTI+ et le plaidoyer pour leurs droits

Nigeria (2022)

Renforcement des sanctions dans certains États et tentatives d'extension des lois anti-LGBTI+

Sénégal (2021)

Débats parlementaires sur le renforcement des peines contre les relations homosexuelles

Menaces sociales en Afrique de l'Ouest

Violence communautaire

Justice populaire, expulsions de quartiers, agressions collectives

Leaders religieux

Influence des prêches et discours renforçant la stigmatisation

Exclusion familiale

Rejet par les familles, déshéritement, déscolarisation

Médias locaux

Révélations d'identités, reportages stigmatisants

Vulnérabilités spécifiques en Afrique de l'Ouest

Les défenseur·e·s LGBTI+ ouest-africains font face à des risques amplifiés :

- Risques d'arrestations arbitraires lors des activités de sensibilisation
- Difficultés d'accès aux financements et à l'enregistrement légal des organisations
- Stratégies de travail clandestin ou sous couvert d'autres thématiques (santé)
- Pressions économiques accrues dans un contexte de pauvreté
- Exil forcé des leaders les plus visibles vers d'autres pays

Initiatives de protection en Afrique de l'Ouest

Commission Africaine DHP

Résolution 275 contre les violences fondées sur l'orientation sexuelle

Réseaux régionaux

Organisations sous-régionales de défense des droits LGBTI+

Approches par la santé

Intégration dans les programmes VIH/SIDA

EPU & mécanismes ONU

Examen Périodique Universel et plaidoyer international

Discrimination contre les minorités ethniques, religieuses ou autochtones

Ciblage récurrent, reconnaissance des droits collectifs et protection en Afrique de l'Ouest



Formes de discrimination systémique en Afrique de l'Ouest

Les minorités ethniques et religieuses en Afrique de l'Ouest sont souvent victimes de **discriminations structurelles** aggravées en contexte de crise politique :

- Exclusion légale et administrative (documents d'identité, citoyenneté)
- Accès limité aux services publics (éducation, santé, justice)
- Criminalisation des pratiques culturelles et religieuses traditionnelles
- Dépossession territoriale et conflits fonciers
- Stigmatisation et bouc-émissarisation lors des crises politiques

Défis pour les défenseurs des minorités en Afrique de l'Ouest

- ⚠ Double stigmatisation (défenseur + minoritaire)
- ⚠ Accès limité aux mécanismes de protection
- ⚠ Barrières linguistiques et culturelles
- ⚠ Zones rurales isolées et insécurisées

Mécanismes de protection régionaux

Charte africaine des droits de l'homme et des peuples

Protection des droits collectifs des communautés (Art. 19-24)

Commission africaine des droits de l'homme

Mécanisme de plaintes individuelles et collectives

Groupe de travail sur les populations autochtones

Mécanisme spécifique de la Commission africaine

Études de cas en Afrique de l'Ouest

Peuls/Fulani au Sahel

Violence interethnique

Pasteurs nomades confrontés à des violences au Mali, Niger, Burkina Faso. Stigmatisation comme "terroristes" et attaques collectives ciblant des villages entiers.

Minorités religieuses au Nigeria

Persécution religieuse

Tensions interreligieuses dans la Middle Belt. Violences ciblées contre communautés chrétiennes et musulmanes selon les régions. Défenseurs des droits particulièrement vulnérables.

Minorités linguistiques au Togo et Bénin

Marginalisation

Groupes linguistiques minoritaires confrontés à l'exclusion des services publics et de l'éducation. Difficultés d'accès à la justice et à la participation politique.

Droits collectifs : spécificités ouest-africaines

En Afrique de l'Ouest, la protection des droits collectifs des minorités ethniques et religieuses revêt une importance particulière :

- 🏠 Droits fonciers traditionnels
- 🌐 Protection des langues locales
- 🌿 Accès aux ressources naturelles
- ⚖️ Systèmes juridiques coutumiers

Stratégie pour les défenseurs en Afrique de l'Ouest :

Renforcer l'articulation entre mécanismes traditionnels de résolution des conflits et instruments juridiques modernes dans le plaidoyer régional et international.

Discrimination fondée sur le genre ou le handicap

Femmes, personnes trans, personnes handicapées : vulnérabilités et stratégies d'inclusion en Afrique de l'Ouest

En Afrique de l'Ouest, les défenseur·e·s des droits humains confronté·e·s à des discriminations multiples liées au genre ou au handicap sont particulièrement vulnérables. Ces discriminations **s'entrecroisent souvent** avec d'autres formes d'oppression (origine ethnique, croyances, statut économique), créant des obstacles spécifiques à leur engagement dans le contexte ouest-africain.



Femmes défenseures des droits humains

Contexte ouest-africain :

- Émergence de réseaux régionaux de femmes défenseures (RFLD, WANEP, WILDAF)
- Représentation limitée dans les postes décisionnels (moins de 25%)
- Nombreuses initiatives de renforcement des capacités à travers la région

Formes de discrimination spécifiques :

- ⚠ Barrières culturelles traditionnelles
- ⚠ Stigmatisation sociale
- ⚠ Accès limité aux ressources
- ⚠ Menaces contre la famille



Personnes handicapées défenseures des droits

Réalité en Afrique de l'Ouest :

- Progrès récents dans l'adoption de lois sur le handicap (Ghana, Sénégal, Mali)
- Fédération Ouest-Africaine des Associations de Personnes Handicapées (FOAPH)
- Double discrimination pour les femmes handicapées défenseures des droits

Barrières rencontrées dans la région :

- ⛔ Infrastructures inaccessibles
- ⛔ Manque de documents adaptés
- ⛔ Stigmatisation communautaire
- ⛔ Exclusion des prises de décisions



Personnes trans défenseures des droits

Contexte ouest-africain :

- Cadre juridique variable selon les pays de la région
- Émergence de collectifs locaux de défense des droits (Togo, Sénégal, Bénin)
- Travail en réseaux transnationaux pour le plaidoyer et la protection

Obstacles spécifiques en Afrique de l'Ouest :

- 🔒 Normes sociales restrictives
- 🔒 Manque de soutien institutionnel
- 🔒 Difficultés d'accès aux soins
- 🔒 Exclusion des espaces de plaidoyer

Stratégies d'inclusion en Afrique de l'Ouest

Approche communautaire adaptée

Intégrer les perspectives locales et les dynamiques culturelles positives

Renforcement des capacités ciblé

Formation technique et soutien pour les groupes marginalisés

Coalitions et réseaux de protection

Solidarité entre mouvements pour une protection renforcée

Plaidoyer pour des cadres légaux inclusifs

Domestication des instruments régionaux et internationaux

Approche intergénérationnelle

Inclusion des jeunes défenseur·e·s dans les dynamiques régionales

Législation sur les crimes de haine

Définitions, cadres juridiques et enjeux en Afrique de l'Ouest



Définition juridique des crimes de haine

Les crimes de haine sont définis comme :

"Des infractions pénales motivées par des préjugés contre des groupes particuliers de personnes, en raison de leur origine ethnique, religion, orientation sexuelle, handicap, etc."

Deux éléments : une **infraction pénale** + un **motif discriminatoire**

Types de crimes et contextes ouest-africains

Violences intercommunautaires

Conflits entre agriculteurs et éleveurs, tensions entre groupes ethniques dans plusieurs pays ouest-africains

Discriminations religieuses

Tensions entre communautés religieuses, attaques contre lieux de culte minoritaires

Violence basée sur le genre

Pratiques discriminatoires contre les femmes, souvent justifiées par des traditions

Stigmatisation des personnes handicapées

Exclusion sociale et discriminations systémiques

Cadres juridiques pertinents pour l'Afrique de l'Ouest



Convention sur l'élimination de la discrimination raciale (CERD)

Ratifiée par tous les pays d'Afrique de l'Ouest



Charte africaine des droits de l'homme et des peuples

Articles 2 et 3 sur la non-discrimination



Protocole de Maputo

Protection spécifique des femmes contre la discrimination

Défis spécifiques à l'Afrique de l'Ouest



Lacunes législatives

Absence de définition claire des crimes de haine dans la plupart des codes pénaux



Tensions droit positif/coutumier

Difficulté d'application des normes internationales face aux pratiques traditionnelles



Faible documentation

Absence de mécanismes de collecte de données sur les crimes motivés par la haine



Formation des magistrats

Besoin de renforcement des capacités judiciaires pour traiter ces infractions

Contexte en Afrique de l'Ouest

Législation actuelle

Peu de lois spécifiques sur les crimes de haine. La plupart des pays ouest-africains abordent ces questions à travers des dispositions générales du code pénal.

Priorités régionales

Focus sur les violences ethniques et religieuses, tensions communautaires et protection des minorités. La CEDEAO encourage l'harmonisation des approches.

Cas du Sénégal et du Ghana

Dispositions pénales plus avancées contre l'incitation à la haine. Intégration progressive des standards internationaux dans la législation nationale.

Rôle des défenseur·e·s des droits humains



Plaidoyer pour l'adoption de législations spécifiques



Protection des communautés vulnérables (minorités ethniques, religieuses)



Documentation et signalement des incidents



Sensibilisation communautaire et médiation

Incitation à la haine et discours de haine

Contexte ouest-africain et cadres juridiques applicables



Définitions en Afrique de l'Ouest

Discours de haine : Communication qui dénigre une personne ou un groupe sur la base de caractéristiques protégées comme l'ethnie ou la religion.

Incitation à la haine : Discours qui encourage explicitement à la discrimination ou l'hostilité envers un groupe protégé.

Critères d'évaluation adaptés au contexte ouest-africain

- 1 Contexte social**
Relations interethniques, périodes électorales

3 Médias utilisés
Radio communautaire, réseaux sociaux
- 2 Statut du locuteur**
Leaders politiques, chefs traditionnels

4 Impact potentiel
Risque de tensions communautaires

Standards applicables en Afrique de l'Ouest

-  **Charte africaine des droits de l'homme et des peuples**
Garantit la liberté d'expression tout en promouvant la protection contre la discrimination

 **Protocole de la CEDEAO sur la démocratie**
Encourage la paix sociale et condamne l'utilisation de l'ethnicité comme outil politique

 **Lois nationales**
Plusieurs pays ouest-africains ont adopté des lois spécifiques contre les discours haineux (Côte d'Ivoire, Ghana, Sénégal)

Exemples ouest-africains

- Côte d'Ivoire : Loi contre la xénophobie (2018)**
Criminalisation des discours discriminatoires basés sur l'origine régionale ou ethnique

Ghana : Commission nationale pour l'éducation civique
Surveillance des discours politiques pendant les périodes électorales

Nigeria : Code de conduite pour les médias
Encadrement de la couverture médiatique des conflits interreligieux

Équilibrer liberté d'expression et cohésion sociale

Expression protégée	Expression restreinte
Critique des politiques gouvernementales, débat politique, expression culturelle non incitative	Incitation à la violence ethnique, appels à la discrimination, utilisation abusive des différences religieuses

Pour les défenseurs en Afrique de l'Ouest

-  Promouvoir des plateformes de dialogue intercommunautaire et développer des programmes d'éducation aux médias pour reconnaître et contrer les discours de haine sans limiter la liberté d'expression légitime.

Victimisation croisée : intersection des discriminations

Pourquoi et comment certains groupes sont doublement exposés aux violations des droits humains

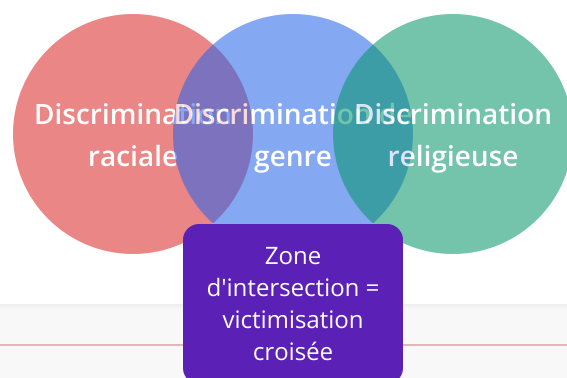


Concept d'intersectionnalité

Le concept d'**intersectionnalité**, développé par Kimberlé Crenshaw (1989), décrit comment :

"Les systèmes d'oppression se chevauchent et interagissent, créant des expériences uniques de discrimination pour les personnes à l'intersection de multiples identités marginalisées."

Cette approche **rejette l'analyse isolée** des discriminations et reconnaît leur caractère multidimensionnel.



Manifestations de la victimisation croisée

- ⚠ **Invisibilisation** : Les expériences spécifiques sont masquées par des catégorisations trop larges
- ⚠ **Vulnérabilité accrue** : Exposition simultanée à plusieurs formes de violence et discrimination
- ⚠ **Exclusion des espaces de protection** : Incapacité à accéder aux services/réseaux dédiés à une seule forme de discrimination
- ⚠ **Barrières juridiques multiples** : Difficultés à faire reconnaître simultanément plusieurs formes de discrimination

Groupes particulièrement exposés

Femmes racisées

Discriminations combinant sexisme et racisme (salaires inférieurs, stéréotypes spécifiques, violences sexistes racialisées)

Personnes LGBTI+ issues de minorités ethniques

Rejet potentiel des communautés ethniques d'origine et racisme dans les espaces LGBTI+

Femmes handicapées

Vulnérabilité multipliée face aux violences et à l'exclusion économique/sociale

Minorités religieuses racisées

Discrimination composite (ex: islamophobie genrée contre les femmes musulmanes)

Bonnes pratiques de protection

- ✓ **Analyse intersectionnelle des violations**
Documenter comment plusieurs facteurs interagissent dans chaque cas
- ✓ **Représentation diversifiée**
Inclure les personnes concernées dans l'élaboration des politiques de protection
- ✓ **Doctrines de protection croisée**
Développer des jurisprudences reconnaissant explicitement la victimisation multiple

Droit à la vie privée

Bases juridiques, enjeux de la surveillance et collecte des données biométriques



Bases juridiques internationales

Le droit à la vie privée est consacré par plusieurs instruments juridiques internationaux :

Article 12 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) :

"Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou atteintes."

- ✓ Article 17 du PIDCP (1966) - reprend et renforce cette protection
- ✓ Observation générale n°16 du Comité des droits de l'homme - clarifications

Collecte de données biométriques

Empreintes digitales

Collecte systématique aux frontières et pour l'identification

Reconnaissance faciale

Identification dans les espaces publics et manifestations

Données génétiques

Collecte ADN et risques de discrimination génétique

Identifiants biométriques

Normalisation et exigence pour accès aux services essentiels

Consentement et droit à l'oubli

Les principes fondamentaux pour la protection des données personnelles :

- 1 Consentement éclairé et spécifique**
L'individu doit être informé et consentir librement à la collecte de ses données
- 2 Finalité et proportionnalité**
Collecte limitée aux données nécessaires pour un objectif légitime
- 3 Droit à l'oubli et à l'effacement**
Possibilité de demander la suppression de ses données personnelles

⚠ Risques particuliers pour les défenseurs

La collecte biométrique et la surveillance ciblée peuvent entraîner des **risques graves pour la sécurité personnelle** des défenseurs des droits humains, particulièrement dans les contextes autoritaires ou répressifs. La traçabilité numérique facilite le ciblage et les représailles.

Principaux enjeux pour les défenseurs

- 🛡 Protection des communications et données sensibles face à la surveillance
- 👤 Confidentialité des sources et témoins dans les cas de violations
- 🔒 Sécurisation des appareils et communications numériques
- ⚠ Risques de surveillance étatique ciblée contre les activistes

Impact des technologies sur la vie privée

Collecte massive de données personnelles

Augmentation exponentielle des données collectées à l'ère numérique

Algorithmes prédictifs et profilage

Analyse comportementale et anticipation des activités militantes

Surveillance transfrontalière

Coopération entre États pour le suivi des défenseurs au-delà des frontières

Protection des données personnelles

RGPD et contexte africain - Convention de Malabo



RGPD : Modèle de référence mondial

Le **Règlement Général sur la Protection des Données** (RGPD/GDPR) de l'UE est devenu une référence internationale depuis 2018 avec :

- Consentement explicite et informé
- Droits étendus des personnes (accès, rectification, effacement)
- Responsabilisation des organisations
- Amendes dissuasives (jusqu'à 4% du CA mondial)
- Principe d'extraterritorialité (impact global)

Focus : Convention de Malabo (2014)

Premier cadre continental africain sur la cybersécurité et la protection des données

- ✓ **Principes fondamentaux** - Consentement, finalité, pertinence et conservation limitée des données
- ✓ **Autorités nationales** - Création d'organismes de contrôle indépendants dans chaque pays
- ✓ **Transferts de données** - Encadrement des flux transfrontaliers avec niveau adéquat de protection
- ✓ **Sanctions harmonisées** - Cadre commun pour les infractions relatives aux données personnelles

Défis spécifiques en Afrique de l'Ouest

- ⚠ **Fracture numérique** - Accès limité aux infrastructures et sensibilisation inégale aux enjeux
- ⚠ **Faiblesse des cadres juridiques** - Législations incomplètes ou peu appliquées
- ⚠ **Surveillance étatique** - Absence de contre-pouvoirs et risques accrus pour les défenseurs
- ⚠ **Extraction massive des données** - Exploitation par multinationales sans contraintes locales
- ⚠ **Ressources limitées** - Difficultés à mettre en place des autorités de protection indépendantes

Mise en œuvre en Afrique de l'Ouest

Sénégal Loi sur la protection des données personnelles (2008) et Commission CDP active	Ghana Data Protection Act (2012) inspiré du modèle européen
Côte d'Ivoire Loi n° 2013-450 et Autorité de Protection (ARTCI)	Bénin Code du numérique (2018) avec volet protection des données

Solutions adaptées au contexte ouest-africain

- Mise en œuvre progressive**
Adoption par phases selon les capacités nationales
- Coopération régionale**
Partage d'expertise entre pays de la CEDEAO
- Implication de la société civile**
Rôle crucial des ONG dans la sensibilisation

Surveillance biométrique de masse

Enjeux et défis spécifiques en Afrique de l'Ouest



Définition et contexte ouest-africain

La surveillance biométrique désigne :

"La collecte, l'analyse et l'utilisation systématique de données biométriques permettant l'identification unique des individus."

En Afrique de l'Ouest, ces technologies se déploient rapidement dans **les systèmes d'identification nationale, électoraux et sécuritaires**, souvent sans cadre légal adéquat.

Initiatives en Afrique de l'Ouest

Nigeria

Système d'identification nationale biométrique (NIN) pour 200+ millions d'habitants

Ghana

Système Ghana Card avec données biométriques et intégration services publics

Sénégal

Carte d'identité biométrique CEDEAO avec contrôle d'accès aux services publics

CEDEAO

Projet d'interopérabilité des données biométriques pour la libre circulation

Technologies principales en Afrique de l'Ouest



Cartes d'identité biométriques

Déployées au Ghana, Nigeria, Sénégal et Côte d'Ivoire pour centraliser les données d'identité



Identification électorale

Systèmes d'empreintes digitales pour les listes électorales au Ghana, Nigeria et Guinée



Services financiers

Authentification biométrique pour mobile banking et inclusion financière (Orange Money, MTN Mobile Money)



Sécurité urbaine

Caméras de surveillance dans les grandes villes (Dakar, Lagos, Accra, Abidjan)

Débats éthiques dans le contexte ouest-africain



Arguments pour

Amélioration de l'accès aux services publics et inclusion financière



Arguments contre

Absence de lois de protection des données dans plusieurs pays



Arguments pour

Réduction de la fraude électorale et administrative



Arguments contre

Risque d'exclusion des populations vulnérables



Arguments pour

Renforcement de la sécurité publique



Arguments contre

Potentiel usage contre opposants et défenseurs des droits

Réponses réglementaires régionales



CEDEAO : Acte additionnel sur la protection des données personnelles (2010) - Premier cadre régional



Côte d'Ivoire : Loi n° 2013-450 relative à la protection des données à caractère personnel



Sénégal : Commission de Protection des Données Personnelles (CDP) créée en 2008

Droit à un procès équitable

Garanties fondamentales, accès à un juge impartial et droits de la défense en Afrique de l'Ouest



Garanties fondamentales

Les constitutions ouest-africaines et la **Charte africaine des droits de l'homme et des peuples** garantissent:

- Présomption d'innocence jusqu'à preuve de culpabilité
- Droit d'être jugé dans un délai raisonnable
- Droit à une audience publique et équitable
- Droit de préparer et présenter sa défense

Accès à un juge impartial

En Afrique de l'Ouest, l'indépendance judiciaire reste un défi majeur pour les défenseurs des droits humains:

- ⚠ Influence politique sur les nominations judiciaires

⚠ Pressions sur les juges dans les cas sensibles
- ⚠ Manque de ressources des tribunaux

⚠ Interférences dans la carrière des magistrats

Des progrès ont été réalisés avec la création de Conseils Supérieurs de la Magistrature au Ghana, Sénégal et Bénin, mais ces institutions manquent souvent d'autonomie réelle.

Délais raisonnables: un défi persistant

Les défenseurs des droits humains en Afrique de l'Ouest font face à des procédures judiciaires excessivement longues:

Statistiques régionales

- Durée moyenne des procédures pénales: **2 à 4 ans**
- Défenseurs détenus en préventive: jusqu'à **3 ans** sans procès
- Multiples reports d'audience: **7 à 12** reports par affaire

Droits de la défense en Afrique de l'Ouest

Accès à un avocat

Déficits systémiques dans les systèmes d'aide juridictionnelle

Bénin Ghana Sénégal

Accès au dossier d'instruction

Restrictions fréquentes pour les affaires de "sécurité nationale"

Côte d'Ivoire Niger Mali

Communication client-avocat

Confidentialité compromise, visites limitées en détention

Togo Guinée Burkina Faso

Mécanismes régionaux de protection

Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

Compétente pour examiner les plaintes individuelles des défenseurs

Cour de Justice de la CEDEAO

Accès direct aux victimes sans épuisement des voies de recours internes

Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

Jurisprudence émergente sur le droit à un procès équitable

Observation des procès

RFLD et autres ONG ouest-africaines en première ligne

Arrestations arbitraires et détentions injustifiées

Contexte ouest-africain : défenseurs arrêtés sans procédure, légalité et recours



Définition en contexte ouest-africain

Les arrestations arbitraires en Afrique de l'Ouest se caractérisent par :

- Absence de mandat judiciaire ou de motifs légaux
- Détention prolongée sans présentation devant un juge
- Accusations vagues ou changeantes (trouble à l'ordre public)
- Ciblage spécifique des défenseurs lors de manifestations

Cadre légal applicable en Afrique de l'Ouest

Cadre national

Constitutions nationales garantissant le droit à un procès équitable (Bénin, Sénégal, Côte d'Ivoire)

Cadre régional

Art. 6 et 7 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

Jurisprudence CADHP

Plusieurs arrêts condamnant les détentions arbitraires (Commission c. Burkina Faso, 2013)

Mécanismes de recours disponibles

Nationaux

- Habeas corpus / référé-liberté
- Commissions nationales DH
- Médiateur de la République

Régionaux

- Cour CEDEAO (procédure accélérée)
- Procédures spéciales CADHP
- Rapporteur spécial prisons CADHP

Note : L'accès à ces mécanismes reste limité dans la pratique pour la plupart des défenseurs ouest-africains.

Stratégies pour défenseurs à risque

🛡 Avant arrestation

Informez son réseau de contacts d'urgence, disposer de contacts d'avocats et avoir une procédure claire en cas d'arrestation

⚠ Pendant détention

Demander à voir un avocat, ne pas signer de documents sans conseil juridique, demander examen médical si mauvais traitements

Pour les alliés

Alerter réseaux internationaux, contacter ambassades, documenter détention pour procédures ultérieures

Schémas récurrents en Afrique de l'Ouest

- 👤 Arrestations préventives avant manifestations ou événements politiques
- 🗣 Intimidation de journalistes couvrant des sujets sensibles (corruption, élections)
- 💻 Cyberdissidence : arrestations pour publications sur réseaux sociaux
- 🏠 Utilisation de lois vagues sur la sécurité nationale ou terrorisme

Tendances pays en Afrique de l'Ouest

Guinée

Détentions prolongées lors des transitions politiques, particulièrement ciblées sur les activistes pro-démocratie

Togo

Usage répété de l'accusation de "troubles à l'ordre public" contre défenseurs des droits fonciers

Niger

Détentions administratives prolongées contre journalistes d'investigation

Cas de procès politiques en Afrique de l'Ouest

Exemples récents et analyse des violations des droits à la défense

Définition et contexte ouest-africain

Les **procès politiques** sont des procédures judiciaires instrumentalisées pour neutraliser des défenseurs des droits humains, des opposants politiques ou des voix critiques.

En Afrique de l'Ouest, ces procès sont souvent caractérisés par :

- Accusations vagues et larges ("atteinte à la sûreté de l'État")
- Poursuites à la suite de manifestations ou d'expressions publiques
- Manque d'indépendance judiciaire apparente
- Violations procédurales systématiques

Cas récent : Niger (2021-2022)

Défenseurs poursuivis après manifestations

Suite aux protestations contestant les résultats électoraux, plusieurs activistes ont été poursuivis pour "participation à un mouvement insurrectionnel" et "troubles à l'ordre public".

- Violations identifiées :**
- Détention prolongée sans présentation devant un juge
 - Refus d'accès aux avocats pendant les interrogatoires
 - Pressions sur les familles des accusés
 - Restrictions d'accès au dossier pour la défense

Cas récent : Guinée (2022)

Défenseurs et journalistes poursuivis

Plusieurs activistes et journalistes poursuivis pour "diffusion de fausses informations" après avoir dénoncé des violations des droits humains pendant la transition politique.

- Violations identifiées :**
- Absence de preuves matérielles
 - Audiences à huis clos sans justification légale
 - Impossibilité de convoquer des témoins à décharge
 - Pressions sur les juges documentées par des ONG

Cas récent : Bénin (2021-2023)

Opposants politiques et activistes

Poursuites contre des opposants politiques et défenseurs des droits humains sous accusations de "terrorisme" et "atteinte à la sûreté de l'État" après critiques du pouvoir.

- Violations identifiées :**
- Détentions préventives dépassant les délais légaux
 - Utilisation de juridictions spéciales aux procédures accélérées
 - Absence d'examen des recours en inconstitutionnalité
 - Refus d'assistance consulaire pour certains accusés binationaux

Violations récurrentes des droits à la défense

Détention préventive abusive

Dépassement systématique des délais légaux, parfois de plusieurs années

Entrave à l'accès aux avocats

Restrictions des visites, surveillance des communications, intimidation des conseils

Non-respect du contradictoire

Refus d'accès aux pièces du dossier, témoins à charge anonymes

Publicité des débats limitée

Huis clos injustifiés, restrictions pour observateurs et journalistes

Stratégies de défense pour les ONG

- Documentation méthodique des violations procédurales
- Constitution de collectifs d'avocats nationaux et internationaux
- Saisine systématique des mécanismes régionaux africains
- Communication stratégique et observation indépendante des procès
- Mobilisation des Procédures Spéciales de l'ONU (Rapporteur sur l'indépendance des juges)

Accès à la justice et mécanismes de plaintes

Commission africaine DHP, cours régionales africaines et rapporteurs spéciaux



Accès à la justice en Afrique de l'Ouest

Les défenseurs des droits humains en Afrique de l'Ouest font face à de nombreux obstacles dans leur quête de justice:

- ❗ Manque d'indépendance judiciaire dans plusieurs États
- ❗ Coûts prohibitifs des procédures judiciaires
- ❗ Méconnaissance des mécanismes régionaux de protection
- ❗ Représailles contre les plaignants dans des cas sensibles

Cours régionales africaines

Cour africaine des droits de l'homme et des peuples

Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Mali, Malawi et Tunisie autorisent l'accès direct des individus et ONG

Restrictions d'accès:

Le Bénin et la Côte d'Ivoire ont récemment retiré la déclaration permettant l'accès direct

Cour de Justice de la CEDEAO

Accès direct des individus sans épuisement préalable des voies de recours internes

Compétente pour tous les États membres de la CEDEAO en Afrique de l'Ouest

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP)

Mandat et pouvoirs

Organe quasi-judiciaire établi par la Charte africaine - interprète la Charte et examine les plaintes individuelles et interétatiques.

-  Communications individuelles
-  Missions d'enquête
-  Résolutions thématiques
-  Sessions publiques

Procédure de plainte pour défenseurs ouest-africains

- 1 Documenter les violations (preuves, témoignages, rapports médicaux)
- 2 Évaluer le mécanisme le plus approprié (national, CADHP, CEDEAO)
- 3 Préparer la communication selon les règles de procédure spécifiques
- 4 Demander des mesures provisoires si risque de préjudice irréparable
- 5 Assurer le suivi et la mise en œuvre des décisions

Rapporteurs spéciaux pertinents pour l'Afrique de l'Ouest

Rapporteur spécial sur les défenseurs des droits de l'homme
Créé en 2004, peut recevoir des communications urgentes

Rapporteur spécial sur les prisons et conditions de détention
Crucial pour les défenseurs détenus arbitrairement

Rapporteur spécial sur la liberté d'expression
Recours pour les journalistes et lanceurs d'alerte

Succès d'accès à la justice en Afrique de l'Ouest

Affaire SERAP v. Nigeria (Cour CEDEAO, 2012)

La Cour a jugé que tous les Nigériens ont droit à l'éducation en tant que droit juridiquement exécutoire. Cette affaire illustre comment les défenseurs peuvent utiliser les mécanismes régionaux pour faire avancer les droits économiques et sociaux.

Crimes internationaux graves et défenseurs

Rôle des défenseurs, documentation et protection en Afrique de l'Ouest

Définition des crimes internationaux graves

Les crimes internationaux graves constituent les violations les plus sérieuses du droit international et sont reconnus par le **Statut de Rome** établissant la Cour pénale internationale :

Génocide

Actes commis dans l'intention de détruire un groupe national, ethnique, racial ou religieux

Crimes contre l'humanité

Attaques généralisées ou systématiques contre une population civile (meurtres, torture, esclavage, etc.)

Crimes de guerre

Violations graves des lois et coutumes de guerre, dont attaques contre civils, pillages, violences sexuelles

Crime d'agression

Usage de la force armée par un État contre un autre État sans justification de légitime défense

Rôle des défenseurs face aux crimes internationaux

Documentation

Collecte de témoignages et preuves, enquêtes, constitution d'archives

Plaidoyer

Alerter l'opinion publique et les institutions internationales sur les violations

Assistance juridique

Soutien aux victimes et accompagnement dans les procédures judiciaires

Protection

Protection des témoins et des victimes, création d'espaces sécurisés

Protection des défenseurs documentant les crimes graves

Les défenseurs travaillant sur les crimes internationaux en Afrique de l'Ouest font face à des risques particuliers nécessitant des mesures spécifiques :

Mécanismes de protection régionaux

Recours au Rapporteur spécial de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples sur les défenseurs

Réseaux d'alerte et de protection

Coalition ouest-africaine des défenseurs des droits humains (WAHRDN), Réseau des femmes leaders pour le développement (RFLD)

Sécurité numérique renforcée

Protocoles de chiffrement pour la protection des preuves et témoignages

Mesures provisoires de la Cour africaine

Possibilité de demander des mesures urgentes de protection auprès de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples

Exemple : Réseau ouest-africain de documentation

Le **Réseau des défenseurs d'Afrique de l'Ouest** a développé un système de documentation sécurisé permettant de recueillir des preuves dans les zones de conflit tout en assurant la protection des enquêteurs locaux.

"Notre méthodologie permet d'établir des chaînes de responsabilité tout en préservant l'anonymat des sources et la sécurité des défenseurs impliqués dans la documentation."

Concept de juridiction universelle

Principes de l'universalité, exemples africains, opportunités et contestations



Définition et principes

La **juridiction universelle** est un principe juridique selon lequel :

"Un État peut poursuivre les auteurs de certains crimes graves quel que soit leur nationalité, le lieu du crime, ou la nationalité des victimes."

Ce principe s'applique généralement aux **crimes internationaux graves** comme le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre, et la torture.

Fondements de la juridiction universelle

- ✓ **Gravité exceptionnelle** : Crimes qui choquent la conscience humaine
- ✓ **Protection des valeurs universelles** : Préserver la dignité humaine
- ✓ **Lutte contre l'impunité** : Éviter les "sanctuaires" pour criminels
- ✓ **Complémentarité** : Intervenir quand l'État territorial ne veut/peut pas

Bases juridiques en Afrique de l'Ouest

-  **Conventions de Genève** : Ratifiées par tous les pays d'Afrique de l'Ouest
-  **Statut de Rome** : Intégré dans les codes pénaux nationaux
-  **UA** : Protocole de Malabo (juridiction criminelle, en attente)
-  **CEDEAO** : Cour de Justice avec compétence en droits humains

Exemples d'application en Afrique

Affaire Hissène Habré (Tchad/Sénégal)

Premier procès d'un ancien chef d'État africain jugé en Afrique sous juridiction universelle (Chambres Africaines Extraordinaires au Sénégal)

Poursuites nationales au Sénégal

Le Code pénal sénégalais incorpore la juridiction universelle pour les crimes internationaux graves

Code pénal du Niger

Compétence universelle pour les crimes de guerre et crimes contre l'humanité, indépendamment du lieu de commission

Opportunités pour les défenseurs

- **Alternative stratégique** quand les systèmes judiciaires nationaux sont défaillants
- **Documentation des violations** dans la perspective de futures poursuites
- **Plaidoyer pour renforcement** des législations nationales permettant l'application du principe

Contestations et défis

-  **Souveraineté nationale** : Perception d'ingérence dans les affaires internes
-  **Capacités judiciaires limitées** dans de nombreux pays ouest-africains
-  **Accusations de néo-colonialisme** quand appliqué par d'anciennes puissances coloniales
-  **Risque pour les défenseurs** documentant ces crimes (menaces, représailles)

Enjeux et limites de la juridiction universelle

Défis et perspectives pour l'Afrique de l'Ouest



Difficultés pratiques

Ressources limitées

Manque de personnel qualifié et moyens d'enquête

Accès aux preuves

Difficultés à collecter les preuves en contexte de conflit

Harmonisation législative

Disparités dans l'intégration des normes internationales

Plans d'action régionaux

Renforcement des capacités

Formation de magistrats et enquêteurs spécialisés

Coopération judiciaire CEDEAO

Protocoles d'entraide et partage d'informations

Documentation des violations

Soutien aux initiatives de la société civile

Controverses régionales

Souveraineté vs justice internationale

Tension entre respect des États et lutte contre l'impunité

Sélectivité perçue des poursuites

Questions sur l'équilibre des affaires poursuivies

Perspectives pour l'Afrique de l'Ouest

La **complémentarité** entre mécanismes est essentielle:

- Rôle accru de la Cour de Justice de la CEDEAO
- Soutien aux ONG documentant les crimes
- Renforcement du Protocole de Malabo

Cas Hissène Habré (Sénégal)

Premier ancien chef d'État africain jugé en Afrique

- Chambres africaines extraordinaires (2013)
- Condamnation en 2016 pour crimes contre l'humanité

Recommandations pratiques

- ✓ Harmonisation des législations nationales
- ✓ Protection des défenseurs et témoins
- ✓ Centralisation des bases de données
- ✓ Accompagnement juridique des victimes

Introduction

Thématiques principales

Outils pratiques

Ressources

Protection des défenseurs dans les systèmes juridiques régionaux africains

Dispositifs d'alerte et de signalement en Afrique de l'Ouest



Mécanismes juridiques régionaux

Trois systèmes protègent les défenseurs en Afrique de l'Ouest :

- Commission Africaine (CADHP)**
Organe principal pour examiner les communications individuelles
- Rapporteur spécial**
Établi en 2004 pour recueillir et répondre aux situations d'urgence
- Cour CEDEAO**
Accès direct sans épuisement des voies internes

Dispositifs d'alerte en Afrique de l'Ouest

- Réseau Ouest-Africain (ROADDH)**
Protection, soutien d'urgence et relocalisation
Bénin Togo +12
- Coalition Ivoirienne (CIDDH)**
Ligne d'assistance 24/7 et support juridique
C.Ivoire
- Portail africain des défenseurs**
Plateforme numérique pour documentation
Panafricain
- Mécanisme RFLD**
Protection spécifique des femmes défenseuses
Bénin Régional

Processus de signalement

- Appels urgents**
Interventions rapides en cas de menace imminente
- Communications individuelles**
Dépôt de plaintes directes (CADHP/CEDEAO)
- Alertes précoces**
Menaces contre défenseurs comme indicateur de crise

Bonnes pratiques régionales

- Coordination des alertes**
Réponses accélérées via réseau de points focaux CEDEAO
- Formation des forces de sécurité**
Sensibilisation au Sénégal et Ghana sur le rôle des défenseurs
- Procédures accélérées CEDEAO**
Mécanismes d'urgence pour les défenseurs en danger

Défi actuel: Renforcer l'implémentation des décisions régionales

Documentation et témoignage des ONG ouest-africaines

Initiatives locales pour collecter preuves et témoignages



Initiatives de documentation en Afrique de l'Ouest

Les ONG ouest-africaines documentent rigoureusement les violations dans des contextes difficiles :

- ✓ Approche centrée sur les victimes : sécurité des témoins
- ✓ Documentation numérique sécurisée : outils cryptés
- ✓ Triangulation des sources : vérification multi-canaux

Méthodologies de collecte de preuves



Entretiens structurés
Témoignages directs



Documentation visuelle
Photos et vidéos



Rapports médicaux
Séquelles physiques



Stockage sécurisé
Données chiffrées

Défis spécifiques en Afrique de l'Ouest

- ⚠ Accès limité aux zones de conflit
- ⚠ Ressources technologiques insuffisantes
- ⚠ Risques pour les documentalistes
- ⚠ Barrières linguistiques et culturelles

Projets de documentation notables

Projet SAME (Sénégal)

Documentation des violations électorales dans 14 régions

Observatoire Citoyen (Côte d'Ivoire)

Documentation des violences basées sur le genre

Justice Mobile (Ghana, Togo, Bénin)

Application pour documenter les violations des droits

Réseaux d'ONG actifs dans la documentation

WAHRDN (West African Human Rights Defenders Network)

Réseau coordonnant les efforts dans 16 pays

Coalition Ivoirienne des Défenseurs

Formation de paralegals pour documentation

RFLD (Réseau des Femmes Leaders)

Violations spécifiques aux femmes défenseuses

Bonnes pratiques pour les ONG



Garantir confidentialité



Vérifier informations



Focus sur les victimes



Travailler en réseau

Introduction

Thématiques principales

Outils pratiques

Ressources

Défenseurs de l'environnement en Afrique de l'Ouest

Spécificités, enjeux environnementaux et conflits fonciers



Défenseurs environnementaux ouest-africains

Personnes engagées dans la protection des ressources naturelles :

- Protection des terres communautaires
- Conservation des forêts et biodiversité
- Lutte contre l'extraction minière illégale
- Opposition aux projets industriels polluants

Principaux défis contestés

-  Exploitation minière (or, bauxite)
-  Extraction pétrolière (Delta du Niger)
-  Déforestation et agrobusiness
-  Pollutions des sols et des eaux

Conflits fonciers et accaparement des terres

-  Investissements agricoles massifs
-  Concessions minières contestées
-  Projets sans consultation préalable
-  Conflits droit coutumier/moderne

Études de cas en Afrique de l'Ouest

Ghana - Forêt d'Atewa

Opposition à l'exploitation de bauxite dans une forêt protégée, source d'eau pour 5 millions de personnes

Sénégal - Mouvement de Mbour

Mobilisation contre l'accaparement des terres côtières par le secteur touristique

Côte d'Ivoire - Parc du Banco

Protection de cette forêt urbaine contre l'urbanisation d'Abidjan

Risques et mécanismes de protection

Risques spécifiques

- Criminalisation des protestations
- Intimidation par acteurs économiques
- Stigmatisation ("anti-développement")
- Isolement dans zones rurales reculées

Mécanismes de protection

Commission africaine DHP
Résolution 430 sur les défenseurs

CEDEAO
Protocole sur la bonne gouvernance

Recommandations pour ONG et activistes

-  Renforcer alliances urbain/rural
-  Documenter impacts environnementaux
-  Utiliser mécanismes juridiques
-  Promouvoir droits environnementaux

Mécanismes de protection régionaux en Afrique de l'Ouest

Dispositifs institutionnels et initiatives pour la protection des défenseurs



Mécanismes institutionnels africains

- **Commission Africaine (CADHP)** - Mesures conservatoires pour les défenseurs en danger
- **Rapporteur spécial sur les défenseurs** - Mécanisme spécifique depuis 2004
- **Cour de Justice CEDEAO** - Accessible directement sans épuiser les recours internes

Initiatives de protection en Afrique de l'Ouest

Réseau Ouest Africain des Défenseurs (ROADDH)

Réseau régional dans 16 pays. Assistance d'urgence, évacuation temporaire, plaidoyer.

Coalition Ivoirienne des Défenseurs (CIDDH)

Protocoles d'alerte précoce et assistance juridique pour défenseurs menacés.

Centre DIGNITY du Ghana

Refuge temporaire et soutien psychosocial pour défenseurs à risque.

Mécanismes pratiques de protection



Assistance juridique

Réseaux d'avocats pour défenseurs poursuivis



Relocalisation

Programmes d'urgence (Sénégal, Bénin)



Soutien psychosocial

Accompagnement pour traumatismes



Plaidoyer

Mobilisation diplomatique et internationale

Forces et défis des mécanismes

Forces :

- Accès direct à la Cour CEDEAO
- Réseaux de solidarité établis
- Coordination nationale/régionale

Défis :

- Application limitée des décisions
- Ressources insuffisantes
- Instabilité politique
- Accès difficile en zones rurales

Bonnes pratiques à renforcer

Alerte précoce

Identification des menaces avant escalade

Réseaux transfrontaliers

Solidarité au-delà des frontières nationales

Systèmes d'alerte précoce pour défenseurs des droits humains

Mécanismes de surveillance, signalement et réponse rapide en Afrique de l'Ouest



Définition et objectifs

Les **systèmes d'alerte précoce** permettent d'identifier et répondre aux menaces contre les défenseurs avant qu'elles ne s'aggravent. En **Afrique de l'Ouest**, ils s'adaptent aux contextes politiques instables.

Composantes clés des systèmes d'alerte

-  Lignes d'urgence 24h/24
-  Documentation sécurisée
-  Réseaux de points focaux
-  Protocoles de réponse

Processus d'alerte et réponse



Indicateurs de succès

- Rapidité d'intervention (<24h)
- Capacité d'atténuation
- Taux de signalements traités
- Confiance des défenseurs

Systèmes existants en Afrique de l'Ouest

- Réseau Ouest Africain des Défenseurs**
Coalition de 14 pays avec système d'alerte et protocole d'évacuation transfrontalier
- Mécanisme du RFLD**
Plateforme numérique avec réseau de points focaux dans 8 pays
- SOS-Défenseurs (FIDH)**
Système d'intervention d'urgence avec fonds de solidarité

Défis et innovations

- ! Défi:** Zones rurales avec connectivité limitée
Innovation: Systèmes par SMS et relais communautaires
- ! Défi:** Surveillance numérique gouvernementale
Innovation: Applications cryptées et canaux alternatifs
- ! Défi:** Réponses transfrontalières complexes
Innovation: Protocoles d'évacuation préétablis

Meilleures pratiques

- ✓ Formation continue des acteurs locaux
- ✓ Actualisation régulière des protocoles
- ✓ Coordination entre organisations
- ✓ Évaluation périodique du système

Plaidoyer et advocacy stratégique

Stratégies pour défenseurs des droits humains en Afrique de l'Ouest



Principes du plaidoyer efficace

Action délibérée pour influencer les politiques et pratiques affectant les droits humains. En **Afrique de l'Ouest**, doit s'adapter aux réalités locales.

Éléments clés d'une stratégie

- Objectifs SMART**
Spécifiques, Mesurables, Atteignables
- Cartographie des acteurs**
Alliés, opposants, cibles
- Messagerie adaptée**
Messages clairs par public
- Suivi et évaluation**
Mesurer l'impact régulièrement

Étude de cas : Sénégal

- Coalition contre la criminalisation des défenseurs**
Campagne 2019-2021 : révision des lois sur la cybercriminalité utilisées contre les activistes.

TACTIQUE	DURÉE	RÉSULTAT
Médiatique + juridique	18 mois	Amendement législatif

Défis en Afrique de l'Ouest

- Accès limité aux décideurs**
Structures gouvernementales centralisées
- Contraintes financières**
Ressources limitées pour campagnes
- Contexte sécuritaire fragile**
Risques accrus pour les défenseurs
- Polarisation sociale**
Instrumentalisation des droits humains

Stratégies d'advocacy efficaces

- Coalitions larges**
Alliances avec acteurs variés
- Mécanismes régionaux**
CEDEAO, UA, CADHP
- Documentation rigoureuse**
Preuves et témoignages
- Approche progressive**
Victoires graduelles
- Engagement médiatique**
Partenariats avec journalistes
- Réseaux sociaux**
Amplification des messages

Conseils pratiques

- Adapter le langage au public
- Utiliser des données locales
- Impliquer des leaders locaux
- Assurer la sécurité numérique

Financement et durabilité des initiatives

Stratégies pour défenseurs des droits humains en Afrique de l'Ouest

Sources de financement disponibles

- Financements internationaux**
OSIWA, Ford Foundation, Union Européenne, Nations Unies
- Fonds d'urgence spécialisés**
Fonds LifeLine, Front Line Defenders, Urgent Action Fund-Africa
- Financements locaux**
Fondations locales, crowdfunding, contributions communautaires
- Activités génératrices de revenus**
Formations payantes, publications, services de consultation

Stratégies de durabilité financière

- 1 Diversification des sources**
Équilibrer financements internationaux, nationaux et revenus internes
- 2 Modèles hybrides**
Développer des activités sociales génératrices de revenus
- 3 Mutualisation des ressources**
Partage de bureaux, personnels et expertises entre organisations
- 4 Renforcement des capacités**
Formation en gestion financière et collecte de fonds

Défis de financement en Afrique de l'Ouest

- ⚠ Restrictions légales**
Lois limitant l'accès aux financements étrangers
- ⚠ Dépendance externe**
Vulnérabilité aux changements des bailleurs
- ⚠ Exigences complexes**
Procédures administratives lourdes
- ⚠ Financement court terme**
Difficile d'obtenir des financements pluriannuels

Bonnes pratiques en Afrique de l'Ouest

- Sénégal**
Coalition d'ONG pour mutualiser ressources
- Ghana**
Plateformes de crowdfunding locales
- Côte d'Ivoire**
Partenariats public-privé responsables
- Burkina Faso**
Services de formation et d'expertise facturés

Considérations clés pour la durabilité

- 💡 Planification financière à long terme (3-5 ans)
- 💡 Constitution de fonds de réserve pour périodes difficiles
- 💡 Outils pratiques
- 💡 Transparence et bonne gouvernance pour fidéliser donateurs
- 💡 Ressources

Formation et renforcement des capacités

Développement de compétences adaptées pour les défenseurs ouest-africains



Importance stratégique

Renforcement des capacités pour permettre aux défenseurs de :

- Maîtriser les instruments juridiques nationaux et régionaux
- Développer des stratégies de protection individuelle/collective
- Acquérir des compétences techniques spécifiques

Domaines de formation prioritaires

Sécurité numérique et physique
Communications sécurisées, plans d'urgence

Documentation des violations
Collecte et préservation des preuves

Plaidoyer national/international
Stratégies adaptées aux contextes locaux

Gestion de stress et bien-être
Résilience psychologique des défenseurs

Initiatives réussies en Afrique de l'Ouest

Réseau Ouest-Africain des Défenseurs (WAHRDN)
Formation de formateurs sur la sécurité holistique

Coalition Ivoirienne des Défenseurs
Clinique juridique mobile pour communautés rurales

Méthodologies adaptées au contexte régional

 **Formation par les pairs**
Échange d'expertise entre défenseurs locaux

 **Apprentissage mobile**
Modules adaptés aux zones à accès limité

 **Contenu multilingue**
Français, anglais et langues locales

 **Théâtre-forum**
Simulation de situations réelles

Institutions de formation

 **Institut des Droits Humains de Dakar**
Système africain des droits humains

 **Centre de Formation Juridique (Abuja)**
Système CEDEAO et mécanismes régionaux

 **École des Défenseurs (Lomé)**
Sécurité numérique et physique

Mesurer l'impact des formations

- ✓ Enquêtes pré/post formation
- ✓ Suivi à 3/6/12 mois
- ✓ Témoignages qualitatifs
- ✓ Indicateurs d'application

Introduction

Thématiques principales

Outils pratiques

Ressources

Ce MOOC est développé par le RFLD et financé par BMZ avec le soutien de GIZ

Solidarité internationale et réseautage

Stratégies de collaboration pour les défenseurs en Afrique de l'Ouest



Pourquoi la solidarité internationale ?

La solidarité internationale offre aux défenseurs ouest-africains :

- Protection par visibilité
- Amplification des voix
- Partage de ressources
- Pression politique

Réseaux actifs en Afrique de l'Ouest

WAHRDN (West African Human Rights Defenders Network)
Coalition régionale dans 16 pays d'Afrique de l'Ouest

Coalition Ivoirienne des Défenseurs des Droits Humains
Réseau coordonnant plus de 35 organisations

ROADDH (Réseau Ouest Africain des DDH)
Plateforme francophone d'échange et protection

RFLD (Réseau des Femmes Leaders pour le Développement)
Coordination des femmes défenseures au Bénin

Bénéfices du réseautage international

Soutien d'urgence
Évacuations, assistance juridique et médicale

Plaidoyer coordonné
Actions auprès des instances internationales

Financement
Accès facilité aux bailleurs via les réseaux

Renforcement
Formations croisées et transfert de compétences

Défis et opportunités en Afrique de l'Ouest

Défis régionaux

- Restrictions aux financements étrangers
- Surveillance numérique transfrontalière
- Barrières linguistiques
- Limitations aux déplacements

Opportunités

- Intégration CEDEAO facilitant la mobilité
- Systèmes d'alerte transfrontaliers
- Plateformes numériques sécurisées
- Diaspora comme levier d'influence

Stratégies de réseautage efficace

- ✓ **Cartographier les alliés** pertinents
- ✓ **Cultiver les relations** régulières
- ✓ **Communication stratégique** ciblée
- ✓ **Réciprocité** dans la solidarité

Innovation technologique pour la protection

Solutions numériques adaptées pour les défenseurs des droits humains en Afrique de l'Ouest



Technologies adaptées au contexte ouest-africain

Face aux menaces spécifiques, les défenseurs en Afrique de l'Ouest développent des solutions technologiques adaptées aux réalités locales :

- Outils fonctionnant avec **connectivité limitée** ou intermittente
- Applications à **faible consommation** de données pour zones rurales
- Systèmes compatibles avec des **appareils d'ancienne génération**
- Solutions multilingues intégrant langues **locales** et dialectes

Initiatives locales innovantes

Réseau TechSOS (Sénégal)

Formation et déploiement d'applications de sécurité adaptées pour journalistes et blogueurs

West African Digital Rights Coalition

Développement d'outils multilingues pour documenter les violations dans toute la région CEDEAO

CyberSafe Côte d'Ivoire

Programme de mentorat technologique pour femmes défenseuses avec faible littératie numérique

Digital Rights Hub (Ghana-Togo)

Développement d'outils de contournement des coupures internet pour maintenir les activités

Solutions technologiques spécifiques

SMS cryptés d'urgence

Systèmes d'alerte par SMS fonctionnant sans internet, populaires au Mali et au Niger

Réseaux mesh locaux

Communications entre appareils sans passer par opérateurs - initiatives au Ghana et Bénin

Stockage sécurisé hors ligne

Conservation de preuves numériques même en cas de coupure internet

Cartographie participative

Documentation collective des violations par géolocalisation anonymisée

Recommandations pratiques

- 1 Privilégier outils **open source** vérifiables par la communauté
- 2 Disposer d'alternatives **hors ligne** pour communications critiques
- 3 Former des **référénts techniques** dans chaque organisation
- 4 Tester régulièrement les outils en **conditions réelles**
- 5 Établir un plan de **secours analogique** en cas de défaillance
- 6 Documenter et partager les **innovations locales**

Écosystème technologique régional



Universités & centres de recherche



Incubateurs tech civiques



ONG spécialisées



Formateurs techniques



Bailleurs spécifiques



Communautés de pratique

Défis spécifiques à la région

- ⚠ Faible **taux de pénétration d'internet** dans les zones rurales (moins de 30% au Niger, Mali, Burkina)
- ⚠ **Coût élevé des données** mobiles (jusqu'à 8% du revenu mensuel moyen en Afrique de l'Ouest)
- ⚠ **Fracture numérique genrée** (écart d'accès jusqu'à 35% entre hommes et femmes)
- ⚠ **Faible littératie numérique** parmi certains groupes de défenseurs traditionnels

Évaluation d'impact et indicateurs

Mesurer l'efficacité des actions de protection des défenseurs en Afrique de l'Ouest



Pourquoi évaluer l'impact ?

L'évaluation d'impact est **essentielle** pour les défenseurs ouest-africains car elle permet de :

- Démontrer les résultats concrets des actions menées
- Ajuster les stratégies face aux menaces évolutives
- Justifier l'utilisation des ressources auprès des partenaires
- Capitaliser sur les bonnes pratiques adaptées au contexte local
- Mobiliser les communautés avec des preuves tangibles

Défis d'évaluation en Afrique de l'Ouest

Accès limité aux zones rurales et conflictuelles

Difficultés à collecter des données dans certaines régions instables

Sensibilité des informations

Risques liés à la documentation des violations dans des contextes répressifs

Diversité linguistique et culturelle

Nécessité d'adapter les outils d'évaluation aux contextes locaux

Horizons temporels variables

Les changements significatifs peuvent prendre plusieurs années

Types d'indicateurs adaptés au contexte ouest-africain

Indicateurs quantitatifs

- Nombre de défenseurs formés
- Cas de violations documentés
- Taux de participation communautaire
- Ampleur médiatique des campagnes

Indicateurs qualitatifs

- Évolution des perceptions locales
- Changements de pratiques institutionnelles
- Témoignages des bénéficiaires
- Qualité des coalitions formées

Indicateurs spécifiques à l'Afrique de l'Ouest



Indice de progression dans différents domaines (CEDEAO, 2023)

Méthodologies adaptées à l'Afrique de l'Ouest

- **Méthodes participatives** : Impliquer les communautés dans la définition des indicateurs de succès
- **Approche narrative** : Collecter des histoires de changement significatif
- **Analyse contextuelle** : Évaluer les résultats en fonction des réalités socio-politiques
- **Cartographie des résultats** : Visualiser les changements de comportement des acteurs clés

Bonnes pratiques d'évaluation

- ✓ Définir des objectifs SMART (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Pertinents, Temporels)
- ✓ Combiner approches qualitatives et quantitatives
- ✓ Impliquer les communautés concernées
- ✓ Prévoir des évaluations régulières et ajuster les stratégies

Recommandations stratégiques

Pour renforcer la protection des défenseurs des droits humains en Afrique de l'Ouest

Recommandations institutionnelles

Créer des unités spéciales de protection

Priorité haute

Établir des unités dédiées au sein des institutions nationales des droits humains dans chaque pays d'Afrique de l'Ouest

Instituer des points focaux gouvernementaux

Priorité haute

Désigner des interlocuteurs officiels au sein des ministères de la Justice pour répondre aux cas d'urgence

Harmoniser les politiques régionales

Priorité moyenne

Adopter des protocoles communs au niveau de la CEDEAO pour la protection transfrontalière des défenseurs

Recommandations pour les ONG et société civile

Renforcer les coalitions nationales

Priorité haute

Créer ou consolider des plateformes de coordination entre défenseurs par pays avec protocoles d'urgence partagés

Développer une base de données régionale

Priorité moyenne

Documenter systématiquement les incidents et établir une cartographie des risques en Afrique de l'Ouest

Diversifier les sources de financement

Priorité haute

Établir des fonds d'urgence et des ressources durables pour la protection à long terme

Recommandations juridiques

Adopter des lois spécifiques de protection

Priorité haute

Légiférer spécifiquement sur la protection des défenseurs comme au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire

Réformer les lois restrictives

Priorité haute

Réviser les législations sur les ONG, la cybersécurité et les médias qui entravent le travail des défenseurs

Renforcer la jurisprudence locale

Priorité moyenne

Former les magistrats sur les standards internationaux de protection des défenseurs

Recommandations de sécurité

Généraliser les plans de sécurité

Priorité haute

Systématiser les protocoles de sécurité personnelle, organisationnelle et numérique pour tous les défenseurs

Créer des réseaux de protection temporaire

Priorité haute

Établir des refuges sécurisés pour les défenseurs en danger imminent dans chaque sous-région

Renforcer l'accès aux technologies sécurisées

Priorité moyenne

Faciliter l'accès aux outils de communication chiffrés adaptés au contexte ouest-africain

Calendrier d'implémentation proposé



Court terme
(6 mois)

Plans de sécurité immédiats et
conciliation



Moyen terme
(12-18 mois)

Mise en place coalitions et unités spéciales



Long terme
(2-3 ans)

Adoption de lois spécifiques et
harmonisation

Introduction

Thématiques principales

Outils pratiques

Ressources

FAQ & cas pratiques

Questions clés et situations concrètes pour les défenseurs des droits humains

Questions fréquemment posées

PROCÉDURES

Que faire en cas d'arrestation arbitraire ?

Gardez le silence jusqu'à l'arrivée d'un avocat. Contactez immédiatement votre réseau de soutien via un appel préétabli. Documentez tous les détails (noms, heures, lieux).

RISQUES

Comment évaluer les menaces numériques ?

Analysez les modèles de menaces (qui pourrait vous cibler, pourquoi, avec quels moyens). Examinez les tentatives d'intrusion, les messages suspects et les comportements inhabituels des appareils.

RESPONSABILITÉS

Comment protéger les témoins et sources ?

Anonymisez les données dès la collecte. Stockez séparément les identifiants et les informations sensibles. N'enregistrez que le strict nécessaire et obtenez un consentement éclairé.

PROTECTION

Quand et comment évacuer d'urgence ?

Établissez des seuils de risque clairs à l'avance. Préparez des itinéraires multiples et des contacts de confiance. Gardez des documents essentiels et fonds d'urgence

Cas pratique : Surveillance et intimidation

Afrique de l'Ouest

Situation

Aïcha, défenseure des droits environnementaux, documente l'impact d'une exploitation minière illégale. Après publication d'un rapport, elle remarque qu'elle est suivie, reçoit des appels anonymes et son bureau a été cambriolé avec vol d'ordinateurs.

Analyse des risques

- ⚠ Surveillance physique
- ⚠ Intimidation directe
- ⚠ Vol de données sensibles
- ⚠ Risque pour les sources

Solutions à mettre en œuvre

- Activer le protocole de sécurité de l'ONG (alerte réseau de soutien)
- Documenter et signaler les incidents au Rapporteur spécial ONU
- Renforcer la sécurité numérique (nouvelles sauvegardes cryptées)
- Changer de lieu de travail temporairement
- Mettre en place une communication sécurisée avec les sources

 [Télécharger le modèle complet de gestion de cette crise](#)

Concepts fondamentaux

Défenseur des droits humains : Personne qui, individuellement ou collectivement, œuvre à promouvoir ou protéger les droits humains de façon pacifique, sans nécessairement se définir comme tel.

Universalité : Principe selon lequel les droits humains s'appliquent à tous, partout, sans distinction, indépendamment des systèmes politiques, économiques ou culturels.

Non-discrimination : Principe prohibant toute distinction, exclusion ou préférence fondée sur des critères tels que l'origine, le genre ou l'orientation sexuelle, entravant l'exercice des droits.

Indivisibilité : Concept stipulant que tous les droits humains sont interdépendants et qu'on ne peut pas privilégier certains droits au détriment d'autres.

Termes juridiques

Harcèlement judiciaire : Utilisation abusive du système judiciaire pour intimider, punir ou réduire au silence les défenseurs des droits humains via des poursuites sans fondement.

Crimes de haine : Infractions pénales motivées par des préjugés à l'égard d'un groupe particulier (race, religion, orientation sexuelle, handicap, etc.).

Juridiction universelle : Principe permettant à un État de poursuivre les auteurs de crimes graves quel que soit le lieu où ils ont été commis et la nationalité des auteurs/victimes.

Protection et menaces

Criminalisation : Processus consistant à qualifier d'actes criminels des activités légitimes de défense des droits humains pour réprimer et décourager ces actions.

Discours de haine : Expression qui encourage, promeut ou justifie la haine, la discrimination ou l'hostilité envers un groupe spécifique.

Profilage ethnique : Utilisation par les forces de l'ordre de généralisations fondées sur l'ethnicité plutôt que sur des preuves objectives.

Surveillance de masse : Surveillance généralisée de populations entières, souvent sans consentement ni supervision juridique adéquate.

Concepts spécifiques

Recul démocratique : Détérioration progressive des normes, institutions et pratiques démocratiques dans un pays précédemment considéré comme démocratique.

Constitutional Coup : Manipulation des mécanismes constitutionnels pour prolonger un mandat ou renforcer des pouvoirs exécutifs au-delà des limites démocratiques.

Soins obligatoires : Traitement médical imposé sans consentement, souvent problématique du point de vue des droits humains.

Espace civique : Environnement permettant aux citoyens et organisations de participer librement à la vie politique et sociale sans intimidation.

Ressources et outils pratiques

Pour les défenseurs des droits humains en Afrique de l'Ouest

Outils de sécurité numérique

Security in-a-Box (WALU) Guide

Guide de cybersécurité adapté au contexte ouest-africain, disponible en français et dans certaines langues locales.

AfroSafe Digital Plateforme

Plateforme régionale d'assistance technique pour les défenseurs confrontés à des menaces numériques - disponible 24/7.

SAFETAG - West Africa Outil d'audit

Méthodologie d'évaluation de sécurité adaptée aux organisations de défense des droits humains en Afrique francophone.

Soutien d'urgence

Fonds d'urgence pour défenseurs Financement

Financement rapide pour relocalisation temporaire, frais médicaux ou assistance juridique d'urgence.

Lifeline - Afrique de l'Ouest Service

Assistance complète pour défenseurs menacés, incluant évacuation, soins médicaux et soutien psychosocial.

Ligne SOS Défenseurs Hotline

+233 XXXX XXXX - Hotline régionale multilingue (français, anglais, langues locales) - 24h/7j.

Ressources juridiques

CADHP - Assistance juridique Service

Programme d'assistance juridique pour les défenseurs devant la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

Réseau des avocats de la CEDEAO Réseau

Collectif d'avocats spécialisés dans la défense des activistes et journalistes - assistance pro bono disponible.

Guide juridique RFLD Publication

Guide des procédures judiciaires dans les pays d'Afrique de l'Ouest avec modèles de recours et formulaires.

Formation et renforcement

Centre de formation RFLD Formation

Programme de formation physique et virtuelle sur la sécurité holistique pour défenseurs ouest-africains.

Toolkit de plaidoyer régional Guide

Guide pratique pour développer des campagnes de plaidoyer efficaces auprès de la CEDEAO.

Ressources de bien-être Soutien

Programme de soutien psychosocial spécialisé pour défenseurs confrontés à des traumatismes ou à l'épuisement.

Outils de documentation

Eyewitness to Atrocities Application

Application mobile pour capturer des preuves vidéo/photo légalement recevables en justice.

Manuel WOHRN Guide

Guide de documentation des violations adapté au contexte ouest-africain - formats imprimable et numérique.

Réseaux régionaux

Coalition ouest-africaine des DDH Réseau

Réseau de protection et solidarité avec points focaux dans 15 pays - coordination des interventions d'urgence.

RFLD Organisation

Réseau des Femmes Leaders pour le Développement - réseau principal de soutien aux défenseuses des droits des femmes.

Contacts, remerciements & mentions légales

Pour poursuivre votre engagement dans la défense des droits humains

Contacts principaux



Réseau des Femmes Leaders pour le Développement (RFLD)

- ✉ ADMIN@RFLGD.ORG – PROGRAMS@RFLGD.ORG
- 🌐 www.rflgd.org
- ☎ +2290162537480
- 📍 Porto Novo, Bénin



Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ)

- 🌐 www.bmz.de



Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

- 🌐 www.giz.de

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement :

- Toutes les organisations partenaires qui ont contribué à ce MOOC
- Les défenseur·e·s des droits humains dont les témoignages ont enrichi ce contenu
- Les expert·e·s juridiques qui ont vérifié l'exactitude des informations
- Les organisations internationales pour leur documentation et ressources
- Et surtout, vous qui vous engagez pour la défense des droits humains

Poursuivre l'engagement

Ce MOOC n'est qu'une première étape. Pour continuer à défendre les droits humains :

- 🧩 Rejoignez nos réseaux de défenseurs
- 📢 Participez à nos campagnes
- 👤 Formez-vous davantage
- 🛡 Soutenez les défenseurs en danger

Mentions légales

© 2025 - RFLD - Tous droits réservés.
Les contenus de ce MOOC peuvent être utilisés à des fins éducatives non commerciales, en citant la source.